



DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de l'Eau

Bureau des Services  
Publics de l'Eau

47 rue Jean Jaurès  
Centre Ville  
BP 3718  
98846 NOUMÉA  
CEDEX

Le chef du service de l'eau  
s/c de la directrice de l'environnement par intérim *(W)*  
à  
GROUPE TROPIC  
Monsieur Alain LUCAS  
B.P. 8104  
98807 NOUMÉA CEDEX

N° 2010-55961/DENV/SE/

Nouméa, le 26 novembre 2010

**Objet :** Station d'épuration de la résidence Gyrou  
**Pièce jointe :** Compte rendu de la visite du 4 novembre 2010

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le compte rendu de la visite du 4 novembre dernier de la station d'épuration de la résidence Gyrou.

Je vous demande de réaliser un bilan 24 heures de l'installation avant le mois de mai 2011 et de me transmettre les résultats.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef du service de l'eau:



Copies :

- Mairie de Nouméa
- DENV/BEI

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE L'EAU

Bureau des Services  
Publics de l'Eau

47, rue Jean Jaurès  
Centre Ville  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

## Compte-rendu de la visite du 4 novembre 2010 de la station d'épuration de la résidence Gyrou

N° 2010-55958/DENV/SE

Installation	Station d'épuration de la résidence Gyrou
Exploitant	Groupe Tropic
Commune	Nouméa
Quartier	Vallée des Colons
Date de la visite	4 novembre 2010
Nom des participants	

La visite de la station d'épuration de la résidence Gyrou a été réalisée à l'initiative de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

### Descriptif de la station d'épuration :

La station d'épuration de la résidence Gyrou est une MINIFLO de 15 m<sup>3</sup> équipée d'un bac dégrasseur. Elle a été mise en service en mai 2010.

Le bac dégrasseur et la fosse toute eaux sont enterrés sous le parking sous une dalle de répartition, à l'intérieur de l'enceinte de la résidence (ces ouvrages ne sont accessibles qu'avec une clé ou avec le code d'accès de la résidence). La cuve « MINIFLO » est enterrée à l'extérieur de cette enceinte, dans une zone d'espace vert le long de la route.

Le compresseur se trouve dans un local le long de la route.

La résidence compte 16 appartements, le flux de pollution est de 56 équivalents-habitants.

### Situation administrative :

La station d'épuration a fait l'objet d'une déclaration (récépissé n°6034-2-1149-2008/DENV/SPPR/BEI/lcc du 7 mars 2008).

### Implantation, accès, sécurité, nuisances :

La station d'épuration est accessible à condition de disposer du code d'accès de la résidence et qu'aucun véhicule ne soit stationné au dessus des regards d'accès.

Elle dispose d'un point d'eau.

Aucun problème de sécurité, aucune nuisance (sonore, olfactive) n'ont été détectés lors de la visite. Notamment, le bruit du compresseur n'est presque pas perceptible.

### Fonctionnement de la station d'épuration :

L'entretien de la station d'épuration a été confié à la Calédonienne des Eaux.

### Autosurveillance, niveau de rejet :

Il est rappelé à l'exploitant qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO<sub>5</sub>, DCO et MES (cf. article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009). Une analyse devra donc être réalisée avant mai 2011.

Il n'a pas été possible de faire un prélèvement lors de la visite (pas de débit significatif en sortie en milieu d'après midi). Un prélèvement a donc été réalisé le lendemain, le 5 novembre à 6h30. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Prélèvement du 05/11/2010	Normes de rejet
pH	5,65	Entre 6 et 8,5
Température (°C)	-	≤ 30
MES (mg/l)	13	≤ 35
DCO (mg/l)	65	≤ 125
DBO <sub>5</sub> (mg/l)	17	≤ 25

Hormis pour le paramètre pH, les résultats sont conformes aux normes de rejets fixés dans la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009.

### Demandes du service de l'eau:

L'inspection des installations classées demande qu'un bilan 24h soit réalisé avant le mois de mai 2011 et que les résultats lui soient communiqués.

### Pièces jointes :

- Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009
- Résultats d'analyses du prélèvement réalisé le 05/11/2010
- Photographies de la visite du 04/11/2010

Photographies de la visite du 4 novembre 2010 :



*Fosse toutes eaux sous le parking*



*Cuve miniflo sous espace vert*



*Local du compresseur*

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des îles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

Certifié ISO 9001-2000 - BV Certification.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

Demandeur	:	Direct.de l'Environnement	Echantillon prélevé par	:	
N° d'enregistrement	:	1004801	Date de prélèvement	:	5/11/10
Nature du prélèvement	:	EAU USEE	Date d'arrivée au laboratoire	:	5/11/10
Lieu du prélèvement	:	Résidence Gyrou	Date début d'analyse	:	5/11/10
			Date fin d'analyse	:	17/11/10

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES		Valeurs mesurées	Unité mesure	Limite de détection	Référence méthode
pH.....		5,65		0,01	NFT90008
PARAMETRES CHIMIQUES			°		
Demande biochimique en oxygène.....		17	mg/l en O2	1	NFT90103
Demande chimique en oxygène.....		65	mg/l en O2	5	NFT90101
Matières en suspension.....		13	mg/l	1	NFEN872

### COMMENTAIRES :

Nouméa, le 26 Novembre 2010

Le Chef de Laboratoire,

La Direction,

EN/CAN/13

Indice de révision : a

